

Vous êtes éducateur sportif ?

Déclarez
votre activité
en ligne !



Tout éducateur sportif rémunéré doit déclarer son activité à l'administration. Pour simplifier vos démarches, procédez à votre déclaration en ligne sur : <https://eaps.sports.gouv.fr>



- 1 Créez votre espace personnel
- 2 Déclarez votre activité en ligne
- 3 Votre direction départementale valide votre déclaration
- 4 Vous recevrez votre carte professionnelle par courrier



Pour toute question sur la télédéclaration, renseignez-vous auprès de votre direction départementale :

Service Départemental Jeunesse, Engagement, Sports
DSDEN - 2 G rue du Général Delaborde BP 81921 - 21019
Dijon Cedex

Brigitte LANGEREUX - Tél. : 03 45 62 75 90

Seront joints à cette déclaration :

- une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (recto-verso)

- une photographie d'identité conforme aux spécifications de la norme ISO/IEC 19794-5:2005

- un certificat médical de non contre-indication à **la pratique et à l'encadrement des activités physiques ou sportives** datant de moins d'un an au jour du dépôt du dossier

- une copie de chacun des diplômes, titres, certificats ainsi que, le cas échéant, les attestations de recyclage.

- pour les titulaires d'une licence STAPS entraînement, l'annexe descriptive au diplôme devra être fournie

Portail de déclaration
des éducateurs sportifs
<https://eaps.sports.gouv.fr/>



Annuaire national des
éducateurs sportifs déclarés
<http://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>

